



Comité de l'agriculture

**PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION ET MODES
DE PRÉSENTATION DES NOTIFICATIONS**

(ADOPTÉES PAR LE COMITÉ À SA RÉUNION DU 8 JUIN 1995)

*Corrigendum**

Le tableau MA:2, à la page 4 du document G/AG/2, doit être remplacé par le tableau ci-joint.

* En français seulement.

Tableau MA:2

ACCÈS AUX MARCHES: nom du membre

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: année civile, campagne de commercialisation, etc.

Listes relatives aux engagements en matière de contingents tarifaires et autres

Désignation des produits	Numéro(s) du tarif compris dans la désignation des produits	Montant du contingent tarifaire pour la période en question	Importations dans les limites du contingent au cours de la période
(d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	(d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	(d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	
1	2	3	4